

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 1 ^{er} décembre 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 Le onze décembre deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président. <i>Etaient présents</i> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER DELAUNAY, RIGOUIN, RIOULT, PILLAERT, ROULLAND, COISNON, Mmes CONNEAU, MOREAU, GESLIN <i>Etaient absents excusés</i> : Mmes BORDERIE, TERROITIN, M. LAUNAY <i>Était absent</i> : M. LANDAIS
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2026

N° 2025/26

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment son article L.1612-1 alinéa 3, qui dispose que le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des montants précisés ci-après, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Service EAU

Article	Libellé	Crédits ouverts Au budget 2025	25% des crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
2031	Frais d'études	0.00	0.00	0.00
2155	Outillage industriel	15 000.00	3 750.00	3 700.00
21561	Service de distribution d'eau	25 000.00	6 250.00	6 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 950.00	4 237.50	4 200.00
2315	Installation, matériel et outillage	393 500.00	98 375.00	98 000.00
Total		450 450.00	112 612.50	111 900.00

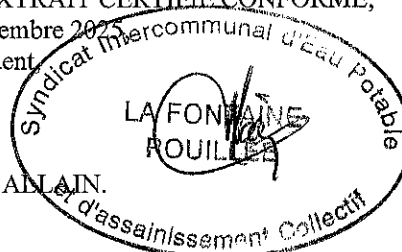
Service ASSAINISSEMENT

Article	Libellé	Crédits ouverts Au budget 2025	25% des crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
2031	Frais d'études	0.00	0.00	0.00
21562	Service assainissement	44 000.00	11 000.00	11 000.00
2315	Installation, matériel et outil	402 000.00	100 500.00	100 000.00
Total		446 000.00	111 500.00	111 000.00

Vote : pour 12 – contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 15 décembre 2025
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
 Reçu en préfecture le 16/12/2025
 Publié le
 ID : 053-200044576-20251215-202526-DE



Constant ALLAIN.